

delegiert ist, hat denn auch den Auftrag, diesem Umstand Rechnung zu tragen und die Beteiligung der Parlamente bei allen Konkordaten zu verbessern.

Die Kommission begrüsst die tabellarische Aufstellung der verhandelten Konkordate. Es wäre für zukünftige Berichte von Vorteil, wenn in der Tabelle kurz der wichtigste Inhalt unter «Verhandlungsstand» präzisiert werden könnte.

Mehrere Kommissionsmitglieder sind der Auffassung, dass es bei einzelnen Vorlagen kaum Sinn macht, dass alle Kantone ein Konkordat schliessen. Hier wäre es manchmal vorzuziehen, einzelne Bereiche mit einem eidgenössischen Gesetz zu regeln. Dies hätte zumindest den Vorteil, dass die demokratischen Spielregeln klar wären.

Die Kommission ist weiter der Auffassung, dass es in Zukunft wichtig ist, Konkordate und Interkantonale Konferenzen klar zu unterscheiden und solche mit eher «technischen Inhalt» und solche mit klar politisch-strategischem Inhalt zu unterscheiden. Bei den letzteren, welche schlussendlich Auswirkungen auf die Gesetzgebung haben, ist die Rolle von Regierung und Parlament zu überdenken und klar zu definieren, sowie dies im neuen Gesetzesvorschlag, den wir erhalten werden und als Antwort auf die parlamentarischen Initiativen beraten können, vorgesehen ist.

Corminbœuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Effectivement – comme vient de le dire M. le Rapporteur – il y a beaucoup de réflexions en cours dans les cantons par rapport à différents concordats. Certains cantons veulent les supprimer, d'autres pensent que lorsqu'on a une seule école sur le plan fédéral il est normal que les choses soient réglées par concordat. Certains pensent que des cantons – comme Berne – devraient prendre dans leur Haute école – HES bernoise par exemple – aussi des écoles qui sont au service de tous les cantons du pays. Cette réflexion est également en cours au niveau de la «Erziehungsdirektoren-Konferenz» et ces choses vont – je pense – se décanter durant ces prochaines années. C'est évident que pour faire accepter un seul concordat il faut parfois jusqu'à cinq ans pour que tous les cantons y parviennent et que, à ce moment-là, certains pensent déjà à en sortir – c'est une expérience que je suis en train de vivre. Donc, je confirme que nous sommes en train de continuer à réfléchir à ce problème et que nous aurons des solutions à vous soumettre très prochainement.

– L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

CHANCELLERIE D'ÉTAT

Thürler Jean-Pierre (PLR/FDP, GR), rapporteur. Je n'ai pas de commentaire à faire sur ce rapport d'activité si ce n'est d'adresser des remerciements à M^{me} la Chancelière d'Etat et à ses collaborateurs. Je voudrais aussi relever ici l'importante somme de travail et de dévouement de M. Gérard Vaucher, Vice-chancelier, qui a œuvré durant 35 ans au service de notre canton.

Corminbœuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je pense que M^{me} la Chancelière, qui est présente, aura apprécié les remerciements de MM. les Députés Thürler et Rossier et qu'elle continuera à œuvrer, à améliorer encore si c'est possible, le rapport d'activité du Conseil d'Etat.

– L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

Comptes généraux de l'Etat pour 2007

POUVOIR LÉGISLATIF

Thürler Jean-Pierre (PLR/FDP, GR), rapporteur. Les dépenses en rapport avec l'activité du Grand Conseil et des commissions parlementaires accusent un excédent de 2,54 millions de francs, en diminution de 257 000, qui s'explique comme suit:

- Grand Conseil: les indemnités de séances versées aux députés sont en diminution de 320 000 francs. A noter que l'adaptation du crédit destiné aux publications et publicités – plus 100 000 francs – relève d'un arrêté du Conseil d'Etat alors que des économies substantielles ont été réalisées sur différents postes.
- Centre de charges 1115 «Commissions et délégations»: le résultat comptable de ce chapitre est en sensible augmentation, environ 7% par rapport au budget, en regard notamment de l'augmentation du nombre des séances de commissions estimées à plus de 20% en 2007.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Comptes généraux de l'Etat pour 2007

SANTÉ ET AFFAIRES SOCIALES

Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR), rapporteur. Globalement, le budget de fonctionnement de cette Direction boucle par un excédent de charges de 399,7 millions alors que le budget présentait un excédent de charges de 419,3 millions, soit une différence de 19,6 millions. Cette amélioration provient, entre autres, des hôpitaux:

- anciens hôpitaux de district et RHF, moins 10 millions;
- aide à l'assurance maladie, net moins 2,4 millions;
- Hôpital de Marsens, moins 2,4 millions;
- les assurances sociales, moins 6,5 millions.

Par contre, le Service de l'action sociale augmente de 2,3 millions.